

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Les présentes conditions générales de vente ci-après « CGV » constituent, conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties.

Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société GRIESSER France S.A.S. ci-après « GRIESSER » fournit les Produits aux Clients professionnels qui lui en font la demande, via le site internet GRIESSER (www.mygriesser.fr) ci-après « le Site », par contact direct ou via un support papier. GRIESSER ne commercialise pas ses Produits auprès de consommateurs ou de particuliers, mais uniquement auprès de professionnels du bâtiment et de la construction qui se déclarent aptes à procéder à l'installation et la mise en œuvre des Produits.

Elles annulent et remplacent tous les documents antérieurs et s'appliquent sans restrictions ni réserves à toutes les ventes conclues entre GRIESSER et les Clients, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces CGV sont systématiquement communiquées à toute personne qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès de GRIESSER.

Toute commande de Produits implique, de la part du Client, l'acceptation des présentes CGV. L'acceptation des Conditions générales d'utilisation du Site est également requise pour les ventes en lignes telles que détaillées au point 16. Une fois les présentes CGV expressément acceptées par le Client, suivant le processus mis en place par GRIESSER, elles lui seront opposables pour l'ensemble des ventes réalisées entre les parties.

1.2 Font partie intégrante du contrat :

- les présentes conditions générales de vente,
- les conditions générales d'utilisation du Site ;
- la commande ou le devis accepté de part et d'autre par tout moyen,
- la feuille de mesure dont le client a la responsabilité ;

-les calculs réalisés au moyen des outils de calculs et de chiffrage, sous la responsabilité du Client ;

-tout autre document de GRIESSER complétant les présentes CGV,
-les études, notices, schémas et autres documents techniques.

2. PASSATION – ACCEPTATION DES COMMANDES

2.1 Le devis est établi par GRIESSER selon des informations techniques communiquées par le Client comprenant notamment le nom du produit, les dimensions, la couleur, les quantités d'appareils, les options.

2.2 La commande est prise en considération par GRIESSER : 1) lorsque le client accepte et retourne le devis dûment signé et tamponné par ses soins ; ou 2) lorsque le client rédige une commande sur son papier commercial laquelle est acceptée par retour par GRIESSER.

2.3 L'acceptation écrite du devis estimatif et/ou de la commande se fait par tout moyen. Le contrat est réputé formé dès l'acceptation, sans réserve, du devis ou de la commande par le Client et, le cas échéant, par GRIESSER. Par son acceptation, le Client déclare expressément avoir pris connaissance des CGV préalablement à tout engagement.

3. MODIFICATION – ANNULATION DES COMMANDES

3.1 **Aucune modification à la hausse ou à la baisse**, outre les limites prévues dans la norme NF P 03 001, ne peut être apportée par le Client à la commande ou au devis, sans l'accord exprès et préalable de GRIESSER. Ces modifications, s'il y est donné suite, feront l'objet d'un additif, signées par GRIESSER et le Client, portant mention des nouveaux prix et donnant lieu, le cas échéant, à une facturation complémentaire.

3.2. Annulation de la commande

3.2.1 Annulation avant le début de la fabrication

La commande ou le devis dûment accepté exprime le consentement irrévocable du Client. Aucune annulation partielle ou totale de la commande ou du devis ne peut être accordée sauf accord exprès de GRIESSER.

3.2.2 Annulation après le début de la fabrication

Aucune annulation n'est acceptée par GRIESSER après le début de la fabrication sauf accord exprès de GRIESSER. Dans ce dernier cas, GRIESSER établit alors sa facturation sur la base de la commande limitée aux produits fabriqués et aux approvisionnements.

3.2.3 En cas d'annulation le Client indemnisera GRIESSER pour tous les frais engagés et pour toutes les conséquences directes et indirectes qui en découlent. Tout acompte déjà versé restera acquis à GRIESSER.

4. CONCEPTION – FABRICATION – DESTINATION

4.1 GRIESSER conçoit, réalise et fabrique les produits sur la base des informations, instructions, et mesures fournies par le Client. Le Client assume la responsabilité des études, des feuilles de mesure et du choix final du produit. Ce qu'il comprend et accepte expressément.

4.2 Toutes erreurs afférentes aux données techniques communiquées impliquant des corrections seront assimilées à une modification de commande au sens de l'article 3.1. GRIESSER communiquera au Client une nouvelle confirmation de commande ou de devis.

4.3 Les prestations fournies par GRIESSER excluent expressément la pose des marchandises livrées, le Client en fera son affaire personnelle.

4.4 Le Client est pleinement responsable de l'installation et de la mise en œuvre des produits, conformément à la législation en vigueur et aux règles de l'art. Il incombe au Client de choisir un produit correspondant au besoin technique et spécifique notamment lié au lieu d'implantation de l'ouvrage. Le Client doit s'assurer auprès de GRIESSER de l'adéquation du Produit.

4.5 Les conseils et préconisations techniques de pose de GRIESSER permettent d'accompagner le Client pour une meilleure utilisation des marchandises. Elle n'exonère pas le Client de son obligation de s'assurer du caractère

approprié des produits commandés par un examen consciencieux.

5. PRIX

Les prix s'entendent en euros hors taxes, frais de port compris jusqu'au lieu de livraison indiqué par le Client, en France métropolitaine uniquement. Les taxes en vigueur sont portées sur la facture. Le prix payé par le Client est le prix défini par les éléments de chiffrage définitifs, augmenté éventuellement de la révision de prix si la fabrication est supérieure à un délai de trois mois. L'index de révision retenu est BT 01, selon la formule suivante :

P = prix révisé

PO = prix d'origine

BTO = index du mois de référence

BT' = index du mois d'exécution des travaux plus ou moins trois mois

Toute nouvelle charge légale, conformément à l'article 63 de la norme NF P 03 001, vient automatiquement s'ajouter au montant de la facture avant TVA.

6. CONDITIONS DE PAIEMENT

6.1. Mode de paiement

6.1.1 Acompte

Sauf mentions particulières, un acompte de 50 % hors taxe du prix total de la commande ou du devis sera versé.

6.1.2 Délai de paiement

Sauf mentions particulières, le solde de la commande ou du devis est réglé par traite à 45 jours fin de mois à compter de l'émission de la facture. Les dates de paiement convenues ne peuvent être remises en cause unilatéralement par le Client.

Les paiements anticipés sont effectués sans escompte sauf accord particulier.

En cas de paiement par traite, celle-ci doit être retournée avec acceptation dans les sept jours à compter de la date d'émission de la facture.

6.1.3 Retard de paiement

Le retard ou le défaut de paiement total ou partiel aura pour effet d'entraîner la déchéance du terme contractuel et de rendre exigible toutes les sommes dues, même non encore échues, par le Client, sans mise en demeure préalable ainsi que l'application, pour les clients ayant la qualité de professionnel, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €, conformément à l'article D. 441-5 du Code de

Commerce et de demander au Client une indemnisation complémentaire, sous réserve d'en justifier le montant. Lorsque le paiement est échelonné, le non-respect d'une échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues, sans autre formalité. Tout retard de paiement donnera lieu à l'application d'un intérêt égal à quatre fois le taux d'intérêt légal. GRIESSER se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre la fabrication des produits, sans préjudice de toute autre demande de dommages-intérêts.

Le fait pour GRIESSER de se prévaloir de l'une ou l'autre de ses dispositions ne la prive pas du droit d'invoquer le bénéfice de la clause de réserve de propriété visée à l'article 6.3.

6.2 Clause pénale

Tout défaut de paiement entraîne une procédure de recouvrement contentieuse. Les sommes restant dues seront majorées de 15 % à titre d'indemnité, conformément aux articles 1152 et 1226 du Code Civil.

6.3 Réserve de propriété - Transfert de propriété

GRIESSER conserve l'entière propriété des produits et accessoires faisant l'objet du contrat jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Le défaut de paiement total ou partiel pourra également entraîner la revendication des produits et accessoires. Néanmoins, à compter de la livraison ou de la mise à disposition, le Client assume l'entière responsabilité des dommages que le produit et accessoires pourrait subir ou occasionner.

6.4 Droit de rétention

En cas de retard ou de défaut de paiement, GRIESSER sera en droit d'exercer son droit de rétention sur les produits sans préjudice de toute autre demande notamment en paiement de dommages-intérêts.

7. PAIEMENT A LA COMMANDE ET REFUS DE COMMANDE

7.1 En cas de risque sérieux d'insolvabilité ou de non-paiement par le Client, GRIESSER pourra solliciter du Client le paiement à la commande ou la fourniture de garanties.

En cas de refus du Client du paiement à la commande, sans qu'aucune garantie suffisante

ne soit proposée, GRIESSER pourra refuser d'honorer les commandes.

7.2 En cas de factures antérieures demeurées impayées, GRIESSER pourra, jusqu'au complet paiement, refuser toute nouvelle commande ou suspendre la livraison en cours des produits.

8. LIVRAISON – MISE A DISPOSITION – TRANSPORT – STOCKAGE

8.1 Délais

Les délais de livraison et de mise à disposition sont donnés à titre indicatif. Les accords concernant les délais ne constituent en aucun cas l'engagement de livrer à une date butoir. GRIESSER s'efforce de respecter les délais de livraison qu'elle indique, sauf cas de force majeure ou assimilé tel que visés à l'article 10. Les retards éventuels ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la commande.

8.2 Mise à disposition

Les produits sont réputés livrés dès leur mise à disposition en nos usines avant chargement sur camion, voiture, wagon ou bateau.

8.3 Transport

A défaut de stipulations contraires, GRIESSER prend en charge le transport des marchandises jusqu'au point de livraison prévu en France métropolitaine. Les marchandises sont mises à disposition de l'acheteur à destination sur le moyen de transport sans être déchargées. L'acheteur organise le déchargement, effectue les formalités d'importation et acquitte les droits et taxes dus en raison de l'importation. Toutes les opérations d'assurance, de douane, de manutention sont à la charge, aux frais, risques et périls du Client. Les produits sont livrés DAP, conformément aux INCOTERMS 2010. Le transporteur est choisi par GRIESSER qui livre à l'adresse mentionnée par le Client sur la commande ou le devis. Référence est faite à l'incoterm-code DAP (version 2010) dont l'application est expressément convenue entre les différentes parties. Le Client avisera par écrit GRIESSER, au moins 10 jours avant la date de livraison effective, de tout changement d'adresse de livraison. Tout surcoût généré par ce changement est mis à la charge du Client. En cas de report de livraison ou de report de mise à disposition des produits à la demande du Client,

ce dernier s'engage à régler la totalité de la commande selon les termes et conditions visées à l'article 6.

8.4 Stockage

Le stockage des produits sur nos quais ou dans nos locaux après mise à disposition du Client fait l'objet d'une facturation complémentaire.

9. RECEPTION – VERIFICATION

9.1 L'emballage est d'origine d'usine. Pour des raisons de traçabilité, les produits conditionnés sont référencés suivant un numéro qui doit être conservé notamment en cas de réclamation.

9.2 Le Client procédera, lors de la livraison des produits par le transporteur, à un contrôle apparent des produits afin de signaler tout vice apparent. A défaut de réserve par le Client sur la lettre de voiture, la marchandise livrée sera réputée conforme.

9.3 En l'absence de livraison, le produit pourra être laissé en dépôt sur demande du Client, sous sa seule responsabilité. Le Client s'engage alors à procéder ou à faire procéder à un contrôle de la marchandise, dans un délai de 15 jours à compter de sa mise à disposition. Passé ce délai les produits seront réputés conformes.

9.4 La réception sans réserve de la marchandise commandée par le Client couvre tout vice apparent.

9.5. Le défaut autre qu'apparent et/ou lié à la fabrication (cf article 12) qui se révélerait après la réception du produit devra être dénoncé par le Client à GRIESSER dans un délai de 15 jours suivant la date de livraison ou de mise à disposition, par lettre recommandée avec accusé réception.

9.6 En cas de réclamation ou réserve, aucun retour de marchandise ne pourra être effectué sans l'accord préalable, exprès et écrit de GRIESSER. Le Client s'engage à communiquer les références du produit, pour permettre à GRIESSER d'effectuer toutes recherches ou contrôles préalablement à tout retour de la marchandise. Les frais de retour ne seront pris en charge par GRIESSER qu'en cas de vice apparent effectivement constaté.

10. FORCE MAJEURE

Aucune des parties au contrat ne pourra être tenue pour responsable de son retard ou de sa défaillance à exécuter l'une de ses obligations au titre du contrat si ce retard ou cette défaillance résulte d'un cas de force majeure tels que : survenance d'un cataclysme naturel, tremblement de terre, tempête, incendie, inondation, conflit armé, conflit du travail (grève totale ou partielle chez la société GRIESSER, les fournisseurs, les transporteurs, ou autres intermédiaires), injonctions impératives des pouvoirs publics, accidents d'exploitation, bris de machine, explosion, défaut d'approvisionnement.

11. PROPRIETE INTELLECTUELLE-CONFIDENTIALITE

11.1 Propriété intellectuelle et savoir-faire

11.1.1 Tous les droits de propriété intellectuelle résultant de la marque « GRIESSER », des produits conçus, réalisés, fabriqués par GRIESSER, ainsi que tous les documents (plans, études, dessins, maquettes, prototypes, etc.), et le savoir-faire y afférent, demeurent la propriété exclusive de GRIESSER.

Toute utilisation, reproduction, diffusion totale ou partielle est soumise à l'autorisation expresse et préalable de GRIESSER.

11.1.2 Le Client garantit GRIESSER des conséquences directes ou indirectes de toute action en responsabilité civile ou pénale résultant notamment d'une action en contrefaçon ou en concurrence déloyale.

11.2 Clause de confidentialité

Les parties s'engagent réciproquement à une obligation générale de confidentialité portant sur toute information orale ou écrite, quelle qu'elle soit et quel qu'en soit le support (rapports de discussion, plans, échanges de données informatisées, activités, installations, projets, savoir-faire, etc..) échangés dans le cadre de la préparation et de l'exécution du contrat sauf les informations qui sont généralement connues du public ou celles qui le deviendront autrement que par la faute ou du fait du Client.

Le Client s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer le respect de cette obligation de confidentialité, pendant toute la durée du contrat et même après son échéance, et se porte fort du respect de cette obligation par l'ensemble de ses salariés.

12. GARANTIES

12.1 Garantie contractuelle contre les défauts de fabrication et les vices apparents

Les produits GRIESSER bénéficient d'une garantie contractuelle d'une durée de deux ans à compter du jour de la livraison ou de la mise à disposition de la marchandise. Cette garantie couvre la non-conformité des produits à la commande et tout vice caché, provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation.

12.1.1 En cas de défaut constaté contrairement conformément aux termes de l'article 9.6 GRIESSER procédera au remplacement des pièces reconnues défectueuses. Cette prestation ne couvre pas les frais de main d'œuvre et ceux qui résultent du démontage, remontage, transport. Le remplacement des pièces n'a pas pour effet de prolonger ou suspendre la durée de la garantie précisée précédemment.

12.1.2 Exclusion de la garantie

La présente garantie est exclue dans les cas suivants :

- si le vice/défaut provient du mauvais entretien ou d'une utilisation non-conforme à leur usage de nos produits,
- si le vice/défaut résulte en tout ou partie d'une usure normale ou d'un accident imputable au Client,
- lorsque les produits sont démontés, ouverts, percés,
- lorsque les indications de mise en œuvre et de branchement ne sont pas respectées,
- en cas d'utilisation d'accessoires et d'automatismes non homologués par GRIESSER.

Les produits GRIESSER n'entrant pas dans la catégorie des EPERS, leur mise en œuvre ne peut en aucun cas entraîner une responsabilité solidaire de GRIESSER avec une entreprise sous-traitante.

Pour que la garantie s'applique, le client doit avoir réglé sa facture selon les termes et conditions prévues à l'article 6.

12.2 Garantie légale des vices cachés.

GRIESSER garantit en outre les Produits contre les vices cachés dans les conditions des articles

1641 et suivants du Code Civil. Toutefois cette garantie est strictement limitée au remplacement des pièces reconnues défectueuses et ne couvre pas les frais de main d'œuvre et ceux qui résultent du démontage, remontage, transport desdites pièces ou des Produits. Les exclusions de garantie prévues à l'Article 12.1.2 des présentes s'appliquent.

13. LIMITATION DE RESPONSABILITE

GRIESSER n'est pas tenue de réparer les conséquences dommageables des fautes commises par le Client ou des tiers en rapport avec l'exécution du contrat.

En aucune circonstance, GRIESSER ne pourra être tenue d'indemniser les dommages immatériels et indirects tels que : les pertes d'exploitation, de profit, de chance, le préjudice commercial, le manque à gagner, ou toute perte liées aux pénalités que le Client serait amené à régler à ses propres clients, l'atteinte à l'image.

La responsabilité civile de GRIESSER, toutes causes confondues – à l'exception des atteintes corporelles et de la faute lourde – est limitée à une somme plafonnée au montant des sommes encaissées, en vertu de la commande objet des présentes, au jour de la prestation.

14. RESILIATION – EXECUTION FORCEE

En cas de retard, de défaut total ou partiel de paiement ou en cas de refus du Client de prendre livraison des produits, GRIESSER pourra, à son choix, résilier le contrat nonobstant toute demande de dommages et intérêts et droit de rétention ou exiger l'exécution forcée de celle-ci.

15. LOI APPLICABLE – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

15.1 Les CGV sont rédigées en français dans leur version originale qui seule fait foi. La loi applicable au contrat est la loi française.

15.2 A défaut d'accord amiable, tous les litiges relatifs aux présentes CGV concernant notamment la validité, l'interprétation, l'exécution, la résiliation ainsi que toutes les conséquences qui en résultent, seront portés devant le Tribunal de commerce de Nice et ce quel que soit le lieu de la commande, de la

livraison, de la mise à disposition ou du paiement, et ce même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

16. DISPOSITIONS SPECIFIQUES APPLICABLES AUX VENTES EN LIGNES SUR LE SITE WWW.MYGRIESSER.FR

Outre les présentes conditions générales de vente, les ventes en lignes réalisées sur le site internet www.mygriesser.fr de GRIESSER (ci-après dénommé le « Site ») sont également soumises aux dispositions détaillées ci-après.

16.1 Conditions préalables d'accès et de fonctionnement

16.1.1 Fonctionnement du Site

GRIESSER ne fournit aucune garantie quant à la disponibilité, l'accessibilité du Site, ou quant à l'existence de virus. Il s'efforce seulement à garantir une bonne qualité de consultation des pages du Site.

GRIESSER se réserve le droit d'interrompre sans préavis l'accès au Site et à ses services pour procéder à des opérations de maintenance et d'actualisation des informations publiées.

GRIESSER procède sur le Site à une configuration des Produits GRIESSER par un questionnaire relatif aux caractéristiques techniques, le cas échéant le descriptif et les représentations photographiques. Toutefois, GRIESSER ne pourra être tenu responsable en cas de modification des caractéristiques des Produits GRIESSER et/ou de son emballage. Les représentations photographiques sont purement illustratives et ne sont en aucun cas contractuelles.

Les configurations proposées sur le Site sont valables dans la limite du respect des normes et règles de l'art en vigueur.

Les configurations sont mises à jour régulièrement de manière à pouvoir confirmer la disponibilité du Produit. Si par erreur ou modification exceptionnelle, les Produits GRIESSER ne sont plus disponibles après passation de la commande, le Client en sera informé dans les meilleurs délais et pourra en demander le remplacement conformément aux termes de l'article 16.3.5.

Le contenu, la présentation et le fonctionnement du Site peuvent être également modifiés, supprimés ou mis à jour à tout instant, sans préavis, par GRIESSER en fonction de sa

politique commerciale et des nécessités de fonctionnement du Site.

Ainsi le Client pourra uniquement commander les produits configurables sur le Site au jour de sa consultation.

16.1.2 Déclaration du Client

Lors de la passation de la commande le Client déclare et garantit :

- Être un professionnel dûment immatriculé et enregistré auprès des organismes et autorités compétents ;
- Être juridiquement capable de souscrire à l'achat des Produits proposés à la vente sur le Site ;
- Fournir des informations exactes et sincères, ce qui constitue une obligation essentielle.

16.2 Outils de calcul et de chiffrage mis à la disposition du Client par GRIESSER

GRIESSER met à la disposition du Client qui a créé un compte conformément au point 16.3.1., des outils de calcul et de chiffrage professionnel accessibles exclusivement en ligne et comportant une licence d'utilisation gratuite desdits calculateurs.

16.2.1 Accès aux outils de calcul et de chiffrage

Le Client reconnaît avoir été en mesure d'évaluer les caractéristiques et les capacités des outils de calcul et de chiffrage GRIESSER et dispense GRIESSER de la délivrance de toute documentation écrite.

16.2.2 Utilisation des outils de calcul et de chiffrage

Le Client enregistré bénéficie d'un identifiant et d'un mot de passe personnel lui permettant d'avoir accès gratuitement en ligne aux outils de calcul et de chiffrage. Ces outils lui permettent de choisir le produit adéquat, de dimensionner parfaitement le matériel sélectionné et d'y inclure sa propre prestation de pose. A l'issue de la consultation, le Client peut transformer son devis en un devis pour son client en éditant un devis personnalisé avec ses propres prix et ses prestations supplémentaires (pose, entretien...) avec son logo et l'entête de sa société.

16.3 Commandes

16.3.1 Création du compte

Pour effectuer une commande de Produits sur le Site, le Client doit au préalable procéder à la création d'un compte client. Le Client devra

renseigner des champs d'informations obligatoires tels que Siret, numéro de TVA intracommunautaire, activité, raison sociale, son adresse postale, son nom, prénom, son adresse électronique et numéro de téléphone. Le Client s'engage à fournir des informations véritables et sincères et à informer GRIESSER de tout changement le concernant.

GRIESSER ne pourra être tenu responsable des éventuelles erreurs de saisie et des conséquences qui en découleraient telles qu'un retard ou une erreur de livraison. Dans une telle hypothèse, tous les frais engagés pour la nouvelle fabrication et la réexpédition de la commande seront entièrement à la charge du Client.

Lors de la création du compte Client, celui-ci devra aussi s'identifier par un mot de passe qui lui sera demandé chaque fois qu'il souhaitera passer une commande de Produits.

Lorsque le Client aura rempli les champs d'information susvisés dans leur intégralité, il devra cliquer sur « envoyer la demande ». La création de son compte sera effective à l'envoi d'un courriel de confirmation de GRIESSER au Client. Ce courriel contient un mot de passe aléatoire et confidentiel par courriel.

16.3.2 Désactivation du compte

En cas de non-respect de tout ou partie des présentes Conditions Générales de Vente, ou en cas de fourniture de données erronées, GRIESSER se réserve la faculté de désactiver le compte du Client, de plein droit et sans aucune indemnité, après l'envoi d'un courrier électronique resté sans effet pendant un délai de 30 jours. Dans l'hypothèse d'une fraude de la part d'un Client, la désactivation du compte se fera de plein droit, sans préavis et sans indemnité.

Le Client pourra également désactiver son compte à tout moment par l'envoi d'un courriel contenant tous les éléments permettant d'identifier précisément le compte concerné en cliquant sur le lien « Nous contacter > Envoyer » ou en écrivant à l'adresse suivante : info@griesser.fr. Après réception du courriel, GRIESSER procédera à la désactivation du compte Client dans un délai de soixante-douze heures. Un message de confirmation de la résiliation sera envoyé au Client par email.

16.3.3. Passation de la commande

Les commandes s'effectuent sur le Site accessible par le réseau Internet 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf cas de force majeure ou d'évènement hors de contrôle du GRIESSER ou

en raison d'une opération de maintenance, de mises à jour ou d'améliorations techniques, ou pour en faire évoluer le contenu et/ou la présentation. Pour toute commande, le Client conserve à sa charge les frais de télécommunication lors de l'accès à internet et de l'utilisation du Site.

Pour effectuer sa commande, le Client doit suivre toutes les indications figurant sur le Site. Il configure le ou les Produits en complétant l'ensemble des caractéristiques techniques faisant apparaître le produit, sa désignation, sa représentation photographique et son prix € HT. Le Client valide ensuite son choix en cliquant sur les boutons « Enregistrer le devis » puis « Enregistrer mon devis » et sur « Commander » par deux clics. Le Client peut également se rendre sur l'onglet « Mes devis » et cliquer sur « Commander ». La commande finale fait l'objet, avant toute confirmation, d'un récapitulatif qui reprend toute la liste des Produits sélectionnés avec l'indication du prix € TTC. Le Client valide alors les conditions générales de vente GRIESSER et la déclaration de conformité du produit. A chaque commande, le Client valide sa commande par un clic « Valider la commande ». Le Client est invité à vérifier très attentivement le détail de sa commande et son prix total, et corriger d'éventuelles erreurs, avant de la confirmer pour exprimer son acceptation.

Le « double clic » associé à la procédure d'authentification, à savoir lorsque le Client s'identifie par son mot de passe, constitue une signature électronique valable, au sens de la loi française.

16.3.4 Confirmation de la commande

GRIESSER confirme ensuite la prise en compte de la commande du ou des Produit(s) par l'envoi d'un courrier électronique automatique, reprenant les caractéristiques essentielles de la commande avec l'indication du numéro de commande, du prix TTC et le cas échéant, les difficultés ou réserves relatives à la commande passée.

16.3.5 Indisponibilité du Produit GRIESSER ou de la commande

En cas d'indisponibilité du Produit GRIESSER commandé, le client pourra obtenir son remplacement par un Produit de la société GRIESSER d'une qualité et d'un prix équivalents.

16.4 Archivage

L'icône « Me connecter » associé aux procédures d'identification par mot de passe, d'enregistrement automatique et de protection de

l'intégralité des messages dans les systèmes informatiques GRIESSER constituent une preuve de la nature, du contenu et de la date de la commande ainsi que du consentement du Client.

L'archivage des bons de commandes et des factures est effectué sur un support fiable et durable conservé dans des conditions raisonnables de sécurité dans les systèmes informatiques de GRIESSER. Le Client peut, sur simple demande, obtenir par voie électronique communication de la commande ou de la facture.

16.5 Données personnelles

Lors de son accès au Site, et dans l'hypothèse d'une passation de commande, le visiteur, pour devenir Client devra procéder à la création d'un compte nécessitant la collecte de données à caractère personnel.

La politique de GRIESSER en matière de collecte et de gestion des données personnelles est détaillée dans les Conditions générales d'utilisation du Site auquel il est expressément renvoyé.

Dans tous les cas, le Client dispose d'un droit d'accès, de communication d'une copie, de vérification, de modification, de rectification, de suppression et de portabilité des données le concernant détenues par GRIESSER. Il peut exercer ses droits en envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante : info@griesser.fr ou par courrier adressé au siège social : GRIESSER ZI 1^{ère} avenue 687M – BP 96 – 06513 Carros Cedex.